

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 JUIN 2021**

L'an deux mil vingt et un, le jeudi vingt-quatre juin à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques AFCHAIN, 1^{er} adjoint au Maire.

Date de la convocation : vendredi 18 juin 2021

Etaients présents :

M.	AFCHAIN	Jean-Jacques	1 ^{er} adjoint	Mme	JALABERT	Nadine	Conseillère municipale
Mme	SANMOHAMAT	Rusmaeni	2 ^{eme} adjoint	Mme	MOTUHI	Fémia	Conseillère municipale
M.	PELAGE	Maurice	3 ^{eme} adjoint	M.	ALGAYRES	Pierre-Louis	Conseiller municipal
Mme	RIVIERE	Elizabeth	4 ^{eme} adjoint	M.	TARAIHAU	Georges	Conseiller municipal
M.	BERTHELOT	Olivier	5 ^{eme} adjoint	M.	GOYON	Mathieu	Conseiller municipal
Mme	BOLO	Valérie	8 ^{eme} adjoint	M.	N'GUELA	Carl	Conseiller municipal
M.	PAAGALUA	Lionel	9 ^{eme} adjoint	Mme	POIA	Ivy	Conseillère municipale
Mme	FERRALI	Elodie	10 ^{eme} adjoint	Mme	MOREAU	Laure	Conseillère municipale
Mme	FILIMOHAAU	Marguerite	Conseillère municipale	Mme	JULIÉ	Nina	Conseillère municipale
Mme	COURTOT	Chantal	Conseillère municipale	M.	PARENT	Frédéric	Conseiller municipal
M.	BAUDRY	Michel	Conseiller municipal	M.	PIDJOT	Romuald	Conseiller municipal
M.	AUSU	Paul	Conseiller municipal	M.	SAO	Petelo	Conseiller municipal

Représentés :

M. Eddie LECOURIEUX (procuration donnée à M. Jean-Jacques AFCHAIN)

Mme Sabrina WEDE (procuration donnée à Mme Elizabeth RIVIERE)

M. Guy GUEPY (procuration donnée à M. Lionel PAAGALUA)

Mme Marguerite FILIMOHAAU (procuration donnée à Mme Elodie FERRALI pour les points abordés après son départ de la séance)

Mme Chantal COURTOT (procuration donnée à M. Michel BAUDRY pour les points abordés après son départ de la séance)

Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN (procuration donnée à M. Pierre-Louis ALGAYRES)

Mme Marie-Thérèse TU (procuration donné à Mme Fémia MOTUHI)

Mme Vaea FROGIER (procuration donnée à Mme Nadine JALABERT)

M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée M. Paul AUSU)

M. Georges TARAIHAU (procuration donnée à M. Carl N'GUELA pour les points abordés après son départ de la séance)

M. Raphael TOFILI (procuration donnée à M. Mathieu GOYON)

M. Mickael LELONG (procuration donnée à Mme Nina JULIÉ pour les points abordés avant son arrivée en séance)

Excusés :

M. Jean-Irénée BOANO

Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL

formant la majorité des membres en exercice.

* * * *

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	24
Nombre de votants	:	33

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h00.

Mme Elodie FERRALI est désignée secrétaire de séance.

28 JUIN 2021

DELIBERATION N° 55 /21/VI

PORTANT AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET PRINCIPAL
DE L'EXERCICE 2020

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 24 juin 2021,

Vu la loi organique n° 99/209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99/210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n° 47/21/VI du 24/06/2021, approuvant le compte administratif du budget Principal de l'exercice 2020,

Vu la note explicative de synthèse n° 35/2021 du 18 juin 2021,

Sur proposition de la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 09 juin 2021, et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : Le résultat de fonctionnement du budget Principal de l'exercice 2020 avant affectation est arrêté à la somme de **464 577 213 FCFP**.

Article 2 : Il est constaté sur le compte administratif du budget principal 2020 :

- un solde déficitaire sur les restes à réaliser d'investissement de **370 541 236 FCFP** ;
- un solde d'investissement reporté excédentaire de **36 316 326 FCFP**.

Article 3 : Le résultat de fonctionnement du budget principal de l'exercice 2020 est affecté sur l'exercice 2021 de la manière suivante :

- article « 002 - Excédents d'exploitation reporté » du budget principal : **130 352 303 FCFP**.
- article « 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés » du budget principal : **334 224 910 FCFP**.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 5 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

Le Maire certifie que le présent acte
ayant été transmis le **28 JUIN 2021**
au Commissaire Délégué
et notifié le
et/ou publié le **28 JUIN 2021**
est exécutoire de plein droit

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 24 JUIN 2021

Pour ampliation
le Chef du Service des
Affaires Générales



Eric KEM SENG

Pour extrait conforme
au registre des délibérations,
Pour le Maire absent et par délégation
Le 1^{er} adjoint



Jean-Jacques AFCHAIN

Ampliations :

Subdivision Administrative Sud
Trésorerie de la Province Sud
Direction des Finances et de l'Informatique (SF)
Direction des Services Techniques et de Proximité
Secrétariat Général (SAG : registre et affichage)

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Affectation des résultats de l'exercice 2020.

P.J. : 5 projets de délibérations.

A l'issue de l'arrêt des comptes d'un exercice, le conseil municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat dégagé par la section de fonctionnement.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, la prévision d'affectation ainsi que restes à réaliser, inscrits par anticipation au budget primitif de la commune, sont constatés de manière définitive au Compte Administratif.

Il est proposé au conseil municipal de constater les résultats de clôture 2020 tels que retracés ci-après :

Budgets consolidés :

Résultat excédentaire de la section de fonctionnement	555 762 462 FCFP
Solde excédentaire de la section d'investissement (I)	53 371 931 FCFP
Solde des restes à réaliser en investissement (II)	- 252 906 348 FCFP
Besoin de financement en investissement (I+II)	- 199 534 417 FCFP

Budget Principal :

Résultat excédentaire de la section de fonctionnement	464 577 213 FCFP
Solde excédentaire de la section d'investissement (I)	36 316 326 FCFP
Solde déficitaire des restes à réaliser en investissement (II)	- 370 541 236 FCFP
Besoin de financement en investissement (I+II)	- 334 224 910 FCFP

Affectation du résultat de fonctionnement en 2021 :

<i>Article « 002 - Excédent d'exploitation reporté »</i>	<i>130 352 303 FCFP</i>
<i>Article « 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisés »</i>	<i>334 224 910 FCFP</i>

Budget Annexe Eau :

Résultat excédentaire de la section de fonctionnement	38 796 844 FCFP
Solde déficitaire de la section d'investissement (I)	- 51 695 160 FCFP
Solde excédentaire des restes à réaliser en investissement (II)	136 919 302 FCFP

Affectation du résultat de fonctionnement en 2021 :

<i>Article « 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisés »</i>	<i>38 796 844 FCFP</i>
------------------------------------------------------------------	------------------------

Budget Annexe Assainissement :

Résultat excédentaire de la section de fonctionnement	38 939 535 FCFP
Solde excédentaire de la section d'investissement (I)	34 839 187 FCFP
Solde déficitaire des restes à réaliser en investissement (II)	- 15 524 255 FCFP

Affectation du résultat de fonctionnement en 2021 :

<i>Article « 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisés »</i>	<i>38 939 535 FCFP</i>
------------------------------------------------------------------	------------------------

Budget Annexe Ordures Ménagères :

Résultat excédentaire de la section de fonctionnement	14 184 332 FCFP
Solde excédentaire de la section d'investissement (I)	6 875 169 FCFP
Solde déficitaire des restes à réaliser en investissement (II)	- 3 760 159 FCFP

Affectation du résultat de fonctionnement en 2021 :

<i>Article « 002 - Excédent d'exploitation reporté »</i>	<i>14 184 332 FCFP</i>
----------------------------------------------------------	------------------------

Budget Annexe Lotissement ZI La Coulée Tr4 :

Résultat déficitaire de la section de fonctionnement	- 735 462 FCFP
Solde excédentaire de la section d'investissement (I)	27 036 409 FCFP
Solde des restes à réaliser en investissement (II)	0 FCFP

Affectation du résultat de fonctionnement en 2021 :

<i>Article « 002 - Déficit d'exploitation reporté »</i>	<i>- 735 462 FCFP</i>
---------------------------------------------------------	-----------------------

Les résultats étant affectés individuellement, par budget, une délibération doit être adoptée pour le budget principal et pour les budgets annexes Eau, Assainissement, Ordures Ménagères et lotissement ZI La Coulée TR4.

Observations de la commission chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 09 juin 2021 :

Mme JULIÉ demande s'il est utile de voter les affectations de résultats alors qu'il y a eu un vote par anticipation en début d'année.

M. CARTEGINI répond par l'affirmative. Les comptes n'étaient pas encore arrêtés et il aurait pu y avoir des modifications.

La conseillère municipale demande si on aurait pu modifier, sur le budget principal, le report de l'excédent d'exploitation (article 002).

M. CARTEGINI répond que c'est possible techniquement et juridiquement. Néanmoins, il vaut mieux être prudent et ne pas affecter la totalité du résultat de l'excédent en investissement.

Mme FROGIER pense également qu'il est opportun de garder cette ressource compte tenu de la période actuelle, de la préparation du référendum de fin d'année et d'une éventuelle crise sanitaire.

M. BERTHELOT ajoute qu'il serait mieux d'améliorer le taux d'exécution en investissement avant de reprendre l'excédent.

Mme JULIÉ signale une erreur matérielle dans la note explicative de synthèse sur les termes « besoin de financement » pour les budgets annexes Eau, Assainissement et Lotissement ZI La Coulée TR4.

M. CARTEGINI indique qu'il s'agit en effet « d'excédent de financement ». La modification sera apportée avant la séance du conseil municipal.

Le groupe « Générations Mont-Dore » s'abstient de donner son avis.

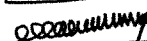
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore ! » réserve son avis pour la séance du conseil municipal.

Les projets de délibération reçoivent un AVIS FAVORABLE de la commission, à la majorité des membres présents.

Tel est l'objet des projets de délibération ci-joints, que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Mont-Dore, le 18 JUIN 2021

Le Maire,



Eddie LECOURIEUX

